



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 25 MARS 2024

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
Monsieur Kévin GOOSSENS, Madame Christine BODART, Madame Marie-
Luce SERESSIA, Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,
Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSEN,
Monsieur Eddy SARTORI, Monsieur Emmanuel GILLET, Conseillers communaux;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;
Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN

2.e) OBJET : Commission locale de Rénovation urbaine – Modification de la composition

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20 alinéa 1^{er}, L1122-26 § 1^{er} et L1122-30 et L3221-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Code du Développement Territorial, plus spécialement son Livre 5 traitant de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme opérationnels ;

Vu sa délibération du 6 mai 2013 proposant au Gouvernement wallon d'approuver la composition de la Commission locale de Rénovation urbaine d'ANDENNE ;

Vu le courrier du 18 octobre 2013 du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville marquant son accord sur la composition de ladite Commission ;

Considérant que le règlement d'ordre intérieur de ladite Commission, approuvé par le Ministre, stipule que c'est le Conseil communal qui désigne ses nouveaux représentants ; que les autres membres sont normalement désignés pour la durée de l'opération de rénovation urbaine ;

Vu sa délibération de ce jour acceptant la démission de Madame Caroline LOMBA en qualité de Conseillère communale ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, d'adapter la composition de ladite Commission ;

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1^{er} :

Il est proposé au Gouvernement wallon de modifier comme suit la composition de la Commission locale de Rénovation urbaine du centre ancien d'ANDENNE :

« Les représentants du Conseil communal sont :

- pour le groupe PSD@ : Monsieur Philippe RASQUIN
- pour le groupe MR : Madame Françoise LEONARD
- pour le groupe AD&N : Monsieur Emmanuel GILLET »

Article 2 :

Une expédition de la présente délibération sera transmise à Monsieur Christophe COLLIGNON, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, ainsi qu'à la Direction générale opérationnelle 4 du Service Public de Wallonie.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald GOSSIAUX

Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX



Claude EERDEKENS